

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

**De la part de : Charlène Gaillard**  
**Identifiant annonce : 21145670 / Zone 20**  
**Numéro d'ordre : 7290422201**

Rennes,  
Le 04/05/2022

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

#### **VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS**

### **AVIS MISE A DISPOSITION DU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU DE DAMMARIÉ LES LYS**

Le public est avisé que par arrêté du maire n° 2022-002 en date du 11 mars 2022, la Ville de Dammarie les Lys a prescrit la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU approuvé le 12 juillet 2005 et modifié le 22 juin 2017. Le conseil municipal du 7 avril 2022, par délibération n°2022-038, a approuvé les modalités de mise à disposition au Public du dossier de projet de modification simplifiée n°3.

La modification simplifiée n°3 a pour objet l'ajustement des règles écrites du règlement de PLU de la zone UXd avec la création d'un nouveau sous-secteur en zone UXd ( zone d'activités éparses à vocation d'accueil de structures intercommunales telles que déchetterie et station d'épuration) en vue de permettre un projet d'intérêt général d'implantation d'une usine de méthanisation rue de Seine.

La mise à disposition aura lieu du 30/05/2022 au 01/07/2022 inclus.

Les modalités approuvées sont les suivantes :

- La publication de cet avis au public précisant l'objet du projet de modification, le lieu et les horaires de mise à disposition dans un journal du Département de Seine et Marne, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.
- L'affichage de l'avis au public dans les panneaux administratifs de la Ville au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Le public pourra consulter le dossier de modification simplifiée entre le 30 /05/2022 et le 01/07/2022 au centre administratif (593 rue du Bas Moulin-77 190 Dammarie les Lys) aux jours et heures d'ouverture du public c'est-à-dire

du lundi de 10h00 à 12h15 puis de 13h45 à 17h30 , du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 puis de 13h45 à 17h30, et un samedi matin sur deux (de 8h30 à 12h15).

- Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Dammarie les Lys (<https://www.mairie-dammarie-les-lys.fr/fr>).

Les observations du public devront être formulées impérativement entre le lundi 30 mai à partir de 10h et le vendredi 1er juillet 17h30.

Le public pourra émettre ses observations :

- Soit sur le registre déposé au centre administratif aux heures d'ouverture du public indiquées ci-dessus.

- Soit par courrier à Mairie de Dammarie-Ires-Lys, Service Urbanisme- 26 rue Charles de Gaulle- 77 190 Dammarie les Lys.

- Soit par mail à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr](mailto:urbanisme@mairie-dammarie-les-lys.fr)

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce d'avis administratif paraîtra :**

Date	Support	Département
Le 16 mai 2022	La République Seine et Marne (support papier)	77 - SEINE ET MARNE



Obtenez une attestation électronique authentique  
délivrée par l'APTE en scannant le QR Code ci-contre  
url : <https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeGM7lzkI>

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex